

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION –

## TATOUAGE

### 1. Prise de rendez-vous, acompte & annulation

Toute prise de rendez-vous implique le versement d'un acompte de 20 % du prix estimé du tatouage.

L'acompte valide définitivement le créneau ainsi que le travail préparatoire (échanges, recherches, croquis).

Il sera déduit du prix final du tatouage.

Sans acompte versé sous 7 jours après la demande, le rendez-vous n'est pas considéré comme réservé à la date demandée, sauf exception convenue ensemble.

L'acompte est non remboursable, notamment dans les cas suivants :

- annulation à moins de 48 heures du rendez-vous,
- retard supérieur à 30 minutes sans nouvelles,
- absence le jour du rendez-vous,
- changement d'avis après validation du projet,
- au-delà de trois reports de rendez-vous.

👉 Dans ces cas, l'acompte est définitivement perdu.

#### 1.1 Exception – annulation anticipée

Dans le cas d'un rendez-vous fixé à une date éloignée, et uniquement si l'annulation intervient avant le début de tout travail préparatoire (recherches, croquis, échanges créatifs), un remboursement exceptionnel de l'acompte peut être envisagé, notamment en cas de difficulté personnelle ou financière signalée en amont.

Ce remboursement reste à la discrétion de l'artiste.

#### 1.2 Début du travail préparatoire

Le travail préparatoire (recherches, réflexion, composition, croquis, échanges créatifs) peut débuter à tout moment après la validation du rendez-vous et le versement de l'acompte, indépendamment de la date du rendez-vous.

Dès lors que le travail préparatoire a commencé, aucune annulation ne pourra donner lieu à un remboursement de l'acompte, même si le dessin final n'a pas encore été transmis.

Le début du travail préparatoire ne fait pas nécessairement l'objet d'une notification préalable au client.

L'absence de transmission de dessin ou de croquis ne signifie pas que le travail n'a pas commencé.

### 1.3 Retards et absences

Tout retard supérieur à 30 minutes sans nouvelles, hors cas exceptionnel, entraînera l'annulation de la séance, de ce fait, en cas de report de rendez-vous, un nouvel acompte sera demandé.

Les imprévus peuvent arriver. En cas de situation particulière ou sensible, une discussion reste possible afin de trouver une solution adaptée, dans la mesure du possible.

## 2. Dessin & propriété intellectuelle

Chaque dessin est créé sur mesure ou issu de flashes originaux, et reste la propriété intellectuelle de l'artiste.

Les dessins et flashes :

- ne peuvent pas être reproduits,
- ni modifiés par un tiers,
- ni réutilisés sans accord écrit préalable.

Les flashes ne sont en aucun cas modifiables.

Toute demande de modification d'un flash entraîne automatiquement la création d'un projet personnalisé.

Tout croquis, dessin ou visuel transmis est fourni uniquement à des fins de validation, dans le cadre du rendez-vous prévu.

Il ne peut en aucun cas être utilisé, reproduit, modifié ou confié à un tiers.

## 3. Modifications & validation du projet

Après validation du rendez-vous et versement de l'acompte, un croquis détaillé est transmis au client dans les 7 jours précédant la date de la séance, afin de définir le projet.

Durant cette phase de croquis, le client est invité à formuler l'ensemble de ses retours, y compris les changements majeurs, concernant le thème, la composition ou l'intention générale du projet.

La validation du croquis vaut validation du fond du projet.

Le dessin final, transmis dans les 48 heures précédant la séance, constitue une mise au propre du croquis validé.

À ce stade :

- toute demande de modification majeure (changement de thème, de composition ou de style) est considérée comme une remise en cause du projet validé,
- et pourra entraîner une facturation supplémentaire et/ou un report de rendez-vous.

Des ajustements mineurs (détails, proportions, placement) restent possibles dans la limite du raisonnable.

## 4. Retouches

Les retouches sont possibles dans un délai de 3 mois maximum après la séance, uniquement si les soins ont été respectés.

Les retouches ne couvrent pas :

- le vieillissement naturel du tatouage,
- les zones connues pour mal cicatriser,
- les changements liés à la peau ou au mode de vie.

Les retouches ne constituent pas une obligation automatique et sont effectuées au cas par cas, en fonction de la cicatrisation et du respect des soins.

La première séance de retouches est comprise dans le prix du tatouage si le délai est respecté.

Les séances de retouches supplémentaires sont facturées à hauteur de la sortie d'aiguille, comprenant le matériel et les charges, soit 80 €.

Il est possible de regrouper un tatouage avec une séance de retouches afin d'éviter une sortie d'aiguille supplémentaire.

## 5. Responsabilité du client

Le client certifie :

- être majeur,
- ne pas être sous l'emprise d'alcool ou de drogues dans les 48 heures précédant le rendez-vous,

- informer l'artiste de toute condition médicale, traitement, allergie ou grossesse,
- ne pas présenter de coup de soleil ou de peau fragilisée par une exposition excessive.
- se présenter au rendez-vous dans un état physique et mental compatible avec la réalisation d'un tatouage (repos suffisant, alimentation adaptée, état de santé stable).

Le client s'engage à respecter les consignes données avant, pendant et après la séance, notamment en matière de préparation et de soins post-tatouage.

L'artiste se réserve le droit de refuser, reporter ou interrompre la séance si les conditions de sécurité, d'hygiène ou de bon déroulement de la prestation ne sont pas réunies.

Toute omission volontaire ou involontaire d'information engage la responsabilité du client.

## 6. Hygiène & sécurité

Le tatouage est réalisé dans le respect strict des normes d'hygiène et de solubrité en vigueur.

L'artiste se réserve le droit d'interrompre ou d'arrêter la séance à tout moment si les conditions de sécurité, d'hygiène ou de bon déroulement de la prestation ne peuvent être garanties, notamment en cas de réaction cutanée, de malaise, de douleur excessive ou de comportement inadapté.

Une interruption de séance pour des raisons de sécurité ou de santé ne constitue pas une faute de l'artiste et ne peut donner lieu à un remboursement.

Le client s'engage à respecter les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les consignes données pendant la séance.

Tout comportement inapproprié ou non-respect des règles pourra entraîner l'arrêt immédiat de la séance, sans remboursement.

## 7. Moyens de paiement

Le solde du tatouage est à régler le jour de la séance, à la fin de la prestation. Aucun délai de paiement ne pourra être accordé sans accord préalable.

Les moyens de paiement acceptés sont :

- espèces,
- virement bancaire.

Les chèques ne sont pas acceptés.

Aucun rendez-vous, facilité de paiement ou solde ne pourra être réglé par ce moyen.

## 7.1 Facilités de paiement

Toute facilité de paiement doit faire l'objet d'un accord écrit préalable.

En cas d'accord, le règlement s'effectue exclusivement par virement bancaire, dans la limite de deux échéances maximum.

Tout manquement au respect des échéances entraîne l'exigibilité immédiate du solde restant et le refus de toute future prise de rendez-vous.

En cas de non-respect des obligations de paiement, une mise en demeure pourra être adressée au client.

## 8. Acceptation

La prise de rendez-vous implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Prestation (CGP).